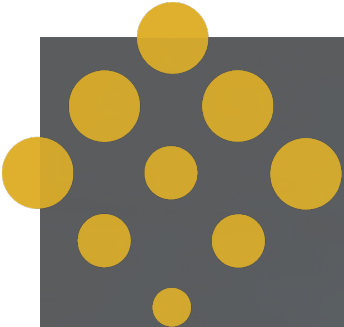




Document de référence

Profil de compétences du gestionnaire de portefeuille et du gestionnaire de portefeuille adjoint (annexe 3)

Les gestionnaires de portefeuille et les gestionnaires de portefeuille adjoints sont autorisés à exercer les activités d'un représentant inscrit. Il faut aussi consulter le profil de compétences du représentant inscrit, qui s'applique également. Veuillez vous reporter à [l'Avis de l'OCRCVM 20-0174, Document de consultation – Profils de compétences des représentants inscrits et des représentants en placement traitant avec des clients de détail et des clients institutionnels](#), pour consulter les compétences exigées du représentant inscrit.



Compétences du gestionnaire de portefeuille et du gestionnaire de portefeuille adjoint

Table des matières

Sur le plan réglementaire, voici les compétences minimales exigées d'un gestionnaire de portefeuille ou d'un gestionnaire de portefeuille adjoint hautement compétent :

Cadre réglementaire et déontologie	Page 4	Politique de placement	Page 9
1 Comprendre et mettre en application les éléments suivants, selon le cas : I. Cadre réglementaire et opérationnel II. Déontologie III. Obligation fiduciaire IV. Comptes gérés V. Conformité et surveillance		2 Comprendre et mettre en application les éléments suivants, selon le cas : I. Énoncé de politique de placement II. Répartition des actifs III. Coûts des opérations, impôts et inflation IV. Stratégie de négociation et exécution	
Recherche et analyse	Page 14	Constitution d'un portefeuille et stratégies	Page 19
3 Comprendre et mettre en application les éléments suivants, selon le cas : I. Recherche II. Analyse de l'économie et du secteur III. Analyse de la société et de ses finances IV. Analyse technique ou statistique V. Technologies financières		4 Comprendre et mettre en application les éléments suivants, selon le cas : I. Constitution d'un portefeuille II. Finance comportementale III. Placements en titres de capitaux propres dans un portefeuille IV. Placements en titres de créance dans un portefeuille V. Autres techniques de constitution de portefeuilles d'obligations VI. Dérivés dans un portefeuille VII. Placements non traditionnels dans un portefeuille VIII. Produits gérés dans un portefeuille IX. Placements en titres étrangers	

**Surveillance et évaluation du portefeuille et rapports destinés au client****Page 30****5****Comprendre et mettre en application les éléments suivants, selon le cas :**

- I. Surveillance de portefeuille
- II. Évaluation du risque lié aux placements
- III. Évaluation du rendement du portefeuille
- IV. Rapports sur le portefeuille destinés au client

Services aux institutions**Page 34****6****Comprendre et mettre en application les éléments suivants, selon le cas :**

- I. Gestion d'un portefeuille institutionnel
- II. Gestion de fonds
- III. Nouveaux produits de placement



1. Cadre réglementaire et déontologie

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
I. Cadre réglementaire et opérationnel	- Exigences réglementaires, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Conduite des affaires - Conduite de la négociation - Connaissance du client - Connaissance du produit - Conflits d'intérêts et opérations financières personnelles interdites avec des clients - Documents d'information mis à la disposition du client - Différences entre les rôles de gestionnaire de portefeuille et de gestionnaire de portefeuille adjoint - Exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et le financement des activités terroristes - Restrictions du courtier et de la réglementation portant sur la communication externe - Frais de gestion des placements, structures de frais et lignes directrices applicables en matière de rémunération - Changements dans le cadre réglementaire, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Tendances touchant les comptes à honoraires - Conseils en ligne - Structure organisationnelle, rôles clés, et responsabilités des autres personnes concernant	- Tenir compte de la connaissance fondamentale de la réglementation et du secteur - Se tenir au courant des tendances et changements qui touchent les exigences réglementaires visant les activités de gestion discrétionnaire - Exercer un pouvoir discrétionnaire dans les comptes gérés tout en respectant les exigences réglementaires et en tenant compte des différences entre les rôles de gestionnaire de portefeuille et de gestionnaire de portefeuille adjoint - Déterminer les employés internes clés et les personnes autorisées chargés de soutenir le rôle de gestionnaire de portefeuille - Établir des relations avec les différents services de la société - Reconnaître la différence entre la prestation de services auprès de clients de détail et la prestation de services auprès de clients institutionnels - Déterminer les rôles internes clés et la façon dont l'information circule de manière à favoriser la protection des investisseurs - Déterminer les différents types de communications destinées aux clients et respecter les pratiques exemplaires du courtier ainsi que les dispositions réglementaires et les lignes directrices concernant les médias sociaux et autres formes de communication externe



1. Cadre réglementaire et déontologie

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	la prestation de services auprès d'un client ayant un compte géré : ▪ Gestionnaire des relations ▪ Sous-conseillers ▪ Gestionnaires de fonds ▪ Fonctions des services administratifs et du siège social ▪ Chef des placements ▪ Chef de l'équipe du marché des titres de capitaux propres ▪ Chef de l'équipe du marché des titres à revenu fixe ▪ Analystes en placement ▪ Exécution des opérations ▪ Ventes et commercialisation ▪ Personnel affecté au service à la clientèle • Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ○ Règlements (normes canadiennes) ○ Rabais de courtage sur titres gérés • Exigences de protection des renseignements personnels du client ○ Exigences de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i> (LPRPDE) • Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) • Rôle du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) • Types de communications avec les clients	• Respecter les mandats de placement et les exigences réglementaires dans la conduite des activités auprès des divers types de clients • Tenir compte des exigences réglementaires en matière de négociation concernant divers marchés, dont les bourses et les SNP



1. Cadre réglementaire et déontologie

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	- Difficultés du secteur - Gouvernance d'entreprise - Exigences réglementaires en matière de négociation concernant divers marchés, dont les bourses et les systèmes de négociation parallèles (SNP)	
II. Déontologie	- Importance de la déontologie - Principes déontologiques - Valeurs individuelles et sensibilisation - Dilemmes d'ordre déontologique - Cadre de prise de décisions éthiques - Esprit critique - Importance de l'indépendance et de l'objectivité - Pratiques contraires à la déontologie en matière de négociation de titres - Code de déontologie et normes de conduite sous forme écrite, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Loyauté envers les clients - Processus et opérations de placement - Négociation - Gestion des risques, conformité et soutien - Évaluation et rapports concernant le rendement, et communication de l'information	- Faire preuve d'un comportement témoignant de normes de déontologie et de conduite élevées - Exercer un esprit critique pour cerner les dilemmes d'ordre déontologique et les gérer en prenant des décisions éthiques - Suivre des normes de déontologie et de conduite élevées dans la conduite d'activités auprès de clients et d'autres activités professionnelles, et encourager un tel comportement au sein des collègues et des employés - Agir avec indépendance et objectivité - Exercer les responsabilités professionnelles de manière réfléchie et objective, libre de tout engagement, obligation ou biais personnels, comme des cadeaux ou des relations susceptibles d'influencer le jugement - Signaler à un échelon supérieur les situations de non-conformité ou de comportement contraire à la déontologie, s'il y a lieu
III. Obligation fiduciaire	- Principes de relation fiduciaire, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Relation de confiance - Obligation de diligence	- Suivre les principes de relation fiduciaire dans la conduite de toute activité auprès de clients - Bâtir et entretenir une relation de confiance - Servir au mieux les intérêts des clients



1. Cadre réglementaire et déontologie

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	○ Obligation de loyauté ○ Obligation d’agir de bonne foi ○ Obligation d’agir au mieux des intérêts des clients • Gestion des conflits d’intérêts ○ Règlement ○ Déclaration ○ Évitement	• Agir avec indépendance, objectivité et prudence • Faire preuve d’honnêteté et agir de bonne foi auprès des clients • Éviter les conflits d’intérêts ou les déclarer et les régler, selon le cas • Tenir compte des besoins et de la situation du client, y compris dans le cas d’un client vulnérable
IV. Comptes gérés	• Politiques et procédures du courtier concernant les renseignements sur le client, les nouveaux comptes et les mises à jour des renseignements importants sur les clients • Exigences de l’OCRCVM visant les comptes gérés, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Convenance ○ Pertinence du compte ○ Ouverture d’un compte géré ○ Approbation d’un compte ○ Convention pour comptes gérés ○ Surveillance ○ Comité sur les comptes gérés ○ Examen des comptes gérés ○ Répartition équitable des placements • Obligations liées à l’information sur la relation • Principale responsabilité à l’égard des clients et restrictions de délégation • Exigences de la législation sur la protection des renseignements personnels	• Élaborer un plan d’affaires et de commercialisation en vue de constituer et maintenir un portefeuille de comptes gérés qui respecte les exigences du courtier et de la réglementation • Communiquer efficacement avec les clients : leur faire part de l’information qui leur est nécessaire et les informer sur la nature de la relation discrétionnaire et des comptes gérés • Veiller à ce que les membres de l’équipe, y compris les gestionnaires de portefeuille adjoints, communiquent efficacement avec les clients, et ce, en conformité avec les exigences réglementaires • Veiller à ce que les questions qui doivent être déléguées le soient adéquatement

**1. Cadre réglementaire et déontologie**

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
V. Conformité et surveillance	• Rôles clés et circulation de l'information • Rôle du surveillant des comptes gérés • Rôle du comité sur les comptes gérés • Examen des comptes gérés • Conformité, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Information sur l'inscription et information réglementaire ○ Ventes et commercialisation ○ Lignes directrices en matière de publicité ○ Lignes directrices et restrictions en matière de placement • Pratiques exemplaires en matière de contrôle du risque et de négociation de titres, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Mesure du rendement ○ Tableau des signataires autorisés ○ Pratiques de négociation personnelle des employés ○ Convention de gestion de placements ○ Lignes directrices et restrictions en matière de placement	• Respecter les exigences réglementaires et adopter les pratiques exemplaires du courtier en matière de contrôle du risque et de négociation de titres dans le cadre de la gestion de portefeuille • Signaler au surveillant ou au membre du personnel de la conformité compétent, voire au chef de la conformité, les situations de non-conformité



2. Politique de placement		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
I. Énoncé de politique de placement	- Portée, objectif et détail d'un énoncé de politique de placement - Obligations de connaissance du client et de connaissance du produit - Objectifs de placement - Rendement, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Mesure de l'objectif de rendement - Rendement requis - Indices de référence - Analyse des besoins à la retraite - Risque, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Volonté du client de prendre des risques - Capacité du client de prendre des risques - Déterminer la tolérance au risque et la capacité à prendre des risques du client - Définir un objectif en matière de risque - Contrainte de placement et restrictions de portefeuille, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Horizon de placement - Exigences de liquidité - Gestion fiscale - Exigences juridiques et réglementaires - Facteurs environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance (ESG) et autres valeurs personnelles - Exigences relatives à la concentration et à la liquidité - Utilisation et restrictions de l'effet de levier - Corrélation et coefficients bêta et alpha - Exposition à des risques multifactoriels - Catégories de portefeuilles d'actifs	- Rédiger un énoncé de politique de placement clair en tenant compte des obligations de connaissance du client, des obligations de connaissance du produit et du profil financier du client - Veiller à ce que l'énoncé de politique de placement soit adapté au client et à ce qu'il convienne à ses objectifs, à ses contraintes et à ses restrictions en matière de placement - Passer en revue l'énoncé de politique de placement avec le client, communiquer efficacement avec ce dernier pour lui expliquer l'énoncé consigné, et modifier celui-ci au besoin - Fournir des conseils et des recommandations en matière de finance et de placement aux clients - Prendre pour les comptes gérés des décisions de placement qui cadrent avec l'énoncé de politique de placement, y compris en ce qui concerne les contraintes, les limites de concentration et l'utilisation de l'effet de levier - Tenir compte des limites du rôle de gestionnaire de portefeuille adjoint avant d'apporter des changements au portefeuille



2. Politique de placement		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	- Types d'instruments financiers, et avantages et risques correspondants - Calendrier et processus des examens des portefeuilles, de la production de rapports sur le rendement des placements et des mises à jour de l'énoncé de politique de placement, au besoin - Gestion du risque, suivi du profil de risque et information sur le risque du portefeuille - Convention conclue entre conseiller et client - Rôle des sous-conseillers, le cas échéant	
II. Répartition des actifs	- Répartition stratégique des actifs, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Analyse moyenne-écart - Analyse de sensibilité de la variable de l'état du capital humain - Répartition à pondérations égales ou répartition à pondération fondée sur la capitalisation boursière - Biais national - Modèles de répartition des actifs d'un portefeuille comme le modèle de Black et Litterman - Répartition des actifs typique fondée sur des facteurs comme l'âge, les caractéristiques de l'emploi, la diversification temporelle et une démarche ponctuelle - Répartition dynamique des actifs, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Rééquilibrage temporel - Rééquilibrage fondé sur la pondération	- Élaborer et recommander un plan de répartition stratégique des actifs et de répartition continue des actifs pour le compte d'un client - Procéder au rééquilibrage du portefeuille, au besoin - Dans le cas d'un gestionnaire de portefeuille adjoint, obtenir l'autorisation requise d'un gestionnaire de portefeuille avant de faire ce qui suit : - Établir la répartition des actifs pour un client et la communiquer à ce dernier - Fournir à un client un énoncé de politique de placement nouveau ou révisé ou un document similaire définissant une répartition des actifs



2. Politique de placement		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	- Répartition tactique des actifs, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Démarche fondée sur la valeur - Démarche cyclique - Distinction entre rééquilibrage mécanique et rééquilibrage stratégique, et circonstances dans lesquelles le gestionnaire de portefeuille adjoint doit obtenir l'autorisation du gestionnaire de portefeuille - Risques et avantages du recours à une stratégie de répartition des actifs - Portefeuilles modèles - Aspects clés de la sélection d'une stratégie de rééquilibrage - Avantages d'une stratégie de rééquilibrage et coûts associés à une telle stratégie	- Sélectionner un portefeuille modèle pour un client - Effectuer un rééquilibrage du compte d'un client qui n'est pas de nature mécanique
III. Coûts des opérations, impôts et inflation	- Incidence du regroupement de comptes par ménage - Coûts des opérations, dont les suivants : - Frais de gestion - Commissions de suivi - Courtage - Ratio des frais d'opération (RFO) - Traitement fiscal des différents placements, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Revenu d'intérêts - Gains en capital - Remboursement de capital - Dividendes de source canadienne	- Tenir compte de l'incidence du regroupement de comptes par ménage ainsi que des frais d'opération et barèmes de frais appropriés conformément aux conventions conclues avec le client - Tenir compte de l'inflation, des répercussions fiscales et autres obstacles à l'accumulation de capital lors de la constitution de portefeuilles convenant aux clients - Évaluer l'efficacité fiscale des placements à l'aide des ratios de gestion - Mettre en œuvre des stratégies de gestion de portefeuille destinées à réduire au



2. Politique de placement		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	○ Revenu, dividendes et autres types de distributions de source étrangère • Inflation • Stratégies de gestion de portefeuille destinées à réduire au minimum les impôts, notamment celles qui suivent : ○ Vente à perte pour raison fiscale ○ Cristallisation ○ Réduction du rendement des titres ○ Réduction de la rotation des titres ○ Achat d'options de vente • Caractéristiques des placements fiscalement avantageux • Ratios de gestion, notamment ceux qui suivent : ○ Ratio d'encaissement ○ Mesure de la richesse relative ○ Ratio du coût des impôts Morningstar • Actifs sensibles à l'inflation • Régimes de report d'impôt	- minimum le fardeau fiscal des comptes des clients • Mettre en œuvre des barèmes de frais conformes aux conventions conclues avec le client
IV. Stratégie de négociation et exécution	• Motifs de négociation • Types d'opérations • Indices de référence pour l'exécution des opérations • Procédures de négociation et de règlement • Opérations regroupées et répartition équitable selon les Règles de l'OCRCVM • Procédures de négociation	• Examiner la stratégie de négociation appropriée et communiquer avec le pupitre de négociation au besoin • Tenir compte des mesures des coûts des opérations

**2. Politique de placement**

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	• Exigences concernant la meilleure exécution • Mécanismes de négociation d'une bourse et d'un marché hors cote • Mesure des coûts des opérations	• Tenir compte de l'obligation concernant la meilleure exécution en cas de responsabilité à l'égard de l'exécution d'une opération



3. Recherche et analyse

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
I. Recherche	- Collecte de données - Sources de recherche, notamment celles qui suivent : - Revue scientifique - Listes de produits recommandés - Rapports de recherche internes - Rapports de recherche produits par des tiers - Rapports d'analyse - Documents de placement ou prospectus - Rapports annuels et documents financiers - Information continue - Rapports économiques - Autres sources de données - Exigences réglementaires concernant les rapports de recherche	Examiner diverses sources de rapports de recherche et de données pour évaluer l'économie, le secteur d'activité et chaque société, au besoin
II. Analyse de l'économie et du secteur	- Analyse macroéconomique, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Facteurs macroéconomiques ayant une incidence sur les attentes des investisseurs et le cours des titres - Principes économiques ayant une incidence sur les marchés financiers et les besoins des clients - Attentes à l'égard des marchés financiers intégrées dans le processus de gestion de portefeuille - Analyse de tendance de croissance économique - Principale démarche de prévision économique - Cycles économiques et attentes à court et moyen termes	- Réaliser des analyses économiques et sectorielles en vue de déterminer la sélection des différents titres qui composeront un portefeuille - Tenir compte de l'incidence des indicateurs, tendances et prévisions économiques sur la stratégie associée à un portefeuille - Tenir compte des principes économiques ayant une incidence sur les marchés financiers et les besoins des clients - Tenir compte du classement des secteurs et de son incidence sur la méthode de placement



3. Recherche et analyse

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	○ Inflation et cycle économique ○ Causes de l'inflation, de la désinflation et de la déflation, et leur incidence sur l'économie ○ Répercussions de l'inflation sur divers instruments ○ Effets des politiques monétaire et budgétaire sur les cycles économiques et l'économie ○ Indicateurs économiques clés ○ Tendances cycliques ○ Tendances à long terme ○ Prévisions économiques ○ Moyenne des prévisions ○ Keynésianisme, monétarisme et théorie de l'offre et de la demande ○ Théorie de la détermination des taux d'intérêt et incidence des taux d'intérêt sur l'économie ○ Commerce international et balance des paiements, et leurs répercussions sur l'économie ○ Taux de change et leur incidence sur l'économie ○ Techniques et modèles d'évaluation ○ Rapports économiques et autres sources d'information pertinentes, y compris les hypothèses et la méthode d'évaluation utilisées • Analyse du secteur et incidence de celle-ci sur l'évaluation du titre d'une société, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Classement des secteurs d'activité	



3. Recherche et analyse		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	○ Classification industrielle mondiale standard (classification GICS) ○ Phases du cycle de vie et leurs différents taux de croissance et risques ○ Rendement de chaque secteur durant les différentes phases du cycle économique ○ Différences entre les analyses et évaluations des sociétés d'un même secteur d'activité ○ Caractéristiques clés des secteurs ○ Rapports sectoriels et autres sources d'information pertinentes, y compris les hypothèses et la méthode d'évaluation utilisées	
III. Analyse de la société et de ses finances	• Dépôts réglementaires • Autres sources de renseignements • Facteurs pris en compte dans l'analyse d'une société afin de déterminer si celle-ci représente un bon placement • Rapports de la société et autres sources d'information pertinentes, y compris les hypothèses et la méthode d'évaluation utilisées • Processus d'offre publique d'achat (OPA) et législation applicable aux OPA • Règlements relatifs aux offres faites par les initiés et aux offres publiques de rachat • Obligations d'information des sociétés ouvertes et droits des investisseurs • Analyse qualitative des sociétés, notamment en ce qui concerne ce qui suit :	• Réaliser une analyse des sociétés et de leurs états financiers en vue de déterminer la sélection des différents titres qui composeront un portefeuille • Calculer la valeur intrinsèque d'une action et déterminer si celle-ci est sous-évaluée ou surévaluée • Exercer un contrôle diligent à l'égard des titres d'organismes de placement collectif, fonds de couverture, placements immobiliers et fonds de capital-investissement dans le contexte d'un portefeuille faisant l'objet d'une revue



3. Recherche et analyse

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	○ Gestion et gouvernance d'entreprise ○ Avantage concurrentiel ○ Modèle d'affaires ● Analyse des états financiers, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ États des résultats ○ Bilans ○ États des flux de trésorerie ○ Notes et rapport des auditeurs ○ Valeur intrinsèque ○ Rendement attendu ○ Modèle d'actualisation des dividendes ○ Méthode d'actualisation des flux de trésorerie ○ Modèles d'évaluation relative et ratios ○ Limites de l'analyse des documents comptables et états financiers	
IV. Analyse technique ou statistique	● Théories sur les marchés visant à expliquer les comportements sur les marchés boursiers ● Analyse chartiste ● Preuve de l'efficacité (ou de la non-efficacité) de l'analyse chartiste ● Types de graphiques sur les cours, notamment ceux qui suivent : ○ Graphiques à barres ○ Graphiques linéaires ○ Graphiques en chandelier ● Types de formations graphiques, notamment ceux qui suivent :	● Tenir compte de l'analyse technique lors de la sélection de titres à la pièce ou de la revue d'un portefeuille



3. Recherche et analyse		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	○ Lignes de tendance ○ Zones de support et de résistance ○ Formations d'inversion ○ Formations de continuation • Analyse statistique • Analyse de régression multifactorielle • Indicateurs de suivi de tendance comme les moyennes mobiles • Indicateurs d'impulsion, notamment ceux qui suivent : ○ Indicateur oscillatoire d'impulsion ○ Indicateur de convergence et de divergence des moyennes mobiles (MACD) ○ Indicateur stochastique ○ Indicateur de force relative (RSI) • Indicateurs psychologiques, notamment ceux qui suivent : ○ Indicateurs liés aux attentes des investisseurs ○ Indicateurs à contre-courant ○ Indicateurs de consensus haussier et baissier ○ Ratio des ventes à découvert du public • Analyse intermarchés	
V. Technologies financières	• Utilisation des technologies financières dans la gestion des placements • Projets sur les mégadonnées • Outils d'intelligence artificielle • Apprentissage machine	• Se tenir à jour au sujet de l'utilisation des technologies financière dans les processus de gestion de placements, selon les besoins



4. Constitution d'un portefeuille et stratégies		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPOTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
I. Constitution d'un portefeuille	- Principes de constitution d'un portefeuille - Processus de contrôle diligent des produits - Divers produits de placement dans un portefeuille - Corrélation et coefficients bêta et alpha - Modèles d'évaluation des actifs multifactoriels - Relation entre risque et rendement des produits de placement - Budget de risque global pour le portefeuille et subdivision des sources de rendement de placement - Diversification et concentration - Catégories d'actifs - Attentes à l'égard des marchés financiers - Analyse par contrôle ex post et par simulation - Analyse de sensibilité - Styles de gestion de portefeuille - Évaluation continue de la convenance des comptes - Coûts globaux, y compris les frais intégrés - Facteurs influant sur la politique de rééquilibrage	- Tenir compte des produits de placements disponibles, de leur corrélation et de la relation entre leur risque et leur rendement lors de la constitution d'un portefeuille qui convient à un client selon son énoncé de politique de placement - Veiller à ce que les stratégies de placement soient pertinentes - Tenir compte des effets de la concentration et de la diversification, et les évaluer en fonction de l'énoncé de politique de placement - Envisager l'utilisation de l'analyse par contrôle ex post et par simulation et de l'analyse de sensibilité pour avoir une idée du déroulement éventuel d'une stratégie de placement - Tenir compte des coûts globaux lors de la constitution d'un portefeuille - Évaluer continuellement la pertinence de la composition du portefeuille d'un client et procéder à un rééquilibrage, au besoin - Tenir compte des limites du rôle de gestionnaire de portefeuille adjoint avant d'apporter des changements au portefeuille
II. Finance comportementale	- Principes de la finance comportementale - Hypothèse de l'efficacité du marché des capitaux - Application minimale - Application modérée - Application intégrale	Tenir compte de la finance comportementale et de la manière dont elle peut causer des anomalies dans l'efficacité du marché



4. Constitution d'un portefeuille et stratégies		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint - Anomalies dans le marché général, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Analyse fondamentale - Analyse technique - Calendrier - Explications des anomalies fondées sur le comportement et sur le risque - Limites de l'arbitrage - Biais comportementaux des investisseurs individuels, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Biais des investisseurs - Biais cognitifs - Biais émotionnels - Répercussions sur la prise des décisions financières - Types de personnalités d'investisseur et dimensions, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Usages - Limites	À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint - Reconnaître les biais comportementaux des clients et la manière dont ils peuvent influencer sur leur prise de décision - Poser des diagnostics de biais lors de l'établissement de la structure de répartition des actifs
III. Titres de capitaux propres dans un portefeuille	- Démarches ascendantes : - Démarche axée sur la valeur - Démarche axée sur la croissance - Démarches descendantes : - Analyse macroéconomique ou microéconomique des tendances et des prévisions sur les marchés - Stratégies de gestion de portefeuille : - Gestion passive - Données soutenant la gestion passive - Reproduction du rendement d'un indice	- Évaluer diverses stratégies afin de créer un portefeuille de manière à maximiser le rendement global des placements, à gérer le risque et à adopter une stratégie de placement qui correspond aux objectifs, aux contraintes et au profil de risque du client - Tenir compte des effets de la concentration et de la diversification, et les évaluer en fonction de l'énoncé de politique de placement - Tenir compte des coûts globaux lors de la constitution d'un portefeuille



4. Constitution d'un portefeuille et stratégies

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPOTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	▪ Suivi d'un indice ▪ Gestion indicielle fondamentale ▪ Établissement d'un budget de risque et gestion indicielle bonifiée ○ Facteurs systématiques ▪ Fonds multifactoriels ▪ Taille, valeur, profitabilité, placement, impulsion ○ Gestion active ▪ Données témoignant de l'échec, en moyenne, des gestionnaires à générer de meilleurs rendements que la gestion passive ▪ Rotation des secteurs ▪ Détermination du moment propice ▪ Placements axés sur la croissance ▪ Placements axés sur la valeur ou sur le revenu ▪ Placements axés sur les petites capitalisations • Constitution d'un portefeuille à gestion active : ○ Portefeuilles constitués uniquement de positions acheteur ○ Gestion active bonifiée axée sur les titres de capitaux propres ○ Stratégie de placement neutre vis-à-vis du marché avec positions acheteur et vendeur ○ Stratégie axée sur l'alpha portable • Évaluation des titres de capitaux propres • Utilisation de dérivés dans la gestion d'un portefeuille de titres de capitaux propres	• Tenir compte des coûts associés aux nouvelles émissions, y compris de la possibilité qu'il y ait « double facturation »



4. Constitution d'un portefeuille et stratégies		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPOTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	○ Couverture au moyen de dérivés sur indice ○ Modification de la composition d'un portefeuille ▪ Contrats à terme standardisés sur indice ▪ Swaps de titres de capitaux propres • Considérations fiscales • Concentration • Diversification • Nouvelles émissions	
IV. Titres de créance dans un portefeuille	• Stratégies actives, notamment celles qui suivent : ○ Stratégies axées sur les taux d'intérêt ○ Stratégies axées sur la courbe des taux ○ Stratégies axées sur les écarts intermarchés ○ Stratégies axées sur les écarts intramarché • Stratégies passives, notamment celles qui suivent : ○ Placements à long terme ○ Stratégies de placement factorielles avec des titres à revenu fixe de diverses notes d'émetteur et échéances ○ Portefeuille constitué en haltère ○ Indexation ○ Portefeuille d'obligations d'échéances échelonnées • Stratégies à appariement, notamment celles qui suivent : ○ Appariement des flux de trésorerie	• Évaluer diverses stratégies afin de créer un portefeuille de manière à maximiser le rendement global des placements, à gérer le risque et à adopter une stratégie de placement qui correspond aux objectifs, aux contraintes et au profil de risque du client • Évaluer et utiliser la stratégie pertinente sur titres de créance pour constituer un portefeuille • Calculer le prix et le rendement des titres de créance • Analyser les titres de créance en fonction de la volatilité des prix • Calculer les variations des prix des obligations attribuables à la durée ou à la convexité • Évaluer la qualité des placements, la courbe des taux et le prix des titres de créance • Déterminer la volatilité des prix des obligations en fonction de la durée et de la convexité • Évaluer et prendre en compte la structure du capital d'une société • Tenir compte des marchés au moment d'acheter et de vendre différents types de titres à revenu fixe



4. Constitution d'un portefeuille et stratégies		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPOTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	○ Immunisation ○ Immunisation conditionnelle • Évaluation de différentes techniques de gestion • Évaluation des titres et établissement des prix • Financement au moyen d'obligations et opérations de pension sur titres • Facteurs de risque, notamment ceux qui suivent : ○ Risque de crédit ○ Risque de taux d'intérêt ○ Risque de taux de réinvestissement • Durée d'une obligation, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Propriétés de la durée ○ Calcul de la durée de Macaulay ○ Calcul de la durée modifiée ○ Calcul de la durée modifiée d'un portefeuille ○ Appariement des durées ○ Hypothèses • Convexité d'une obligation • Billets structurés • Marchés pour différents types de placements en titres à revenu fixe	
V. Autres techniques de constitution de portefeuilles d'obligations	• Titrisation • Titres adossés à des créances • Titres hypothécaires • Titres garantis par des créances • Obligations libellées en monnaie étrangère • Obligations à rendement réel	• Évaluer d'autres placements et stratégies portant sur des titres à revenu fixe et examiner leur convenance lors de la constitution d'un portefeuille



4. Constitution d'un portefeuille et stratégies

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPOTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	- Utilisation des dérivés dans la gestion des portefeuilles de titres à revenu fixe - Contrats de garantie de taux - Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt - Swaps de taux d'intérêt - Dérivés de crédit - Obligations à rendement élevé, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Agences et méthode de notation - Risque de défaillance et taux de défaillance - Taux de recouvrement - Écarts de crédit - Structures de coupons particulières - Fonds négociés en bourse (FNB) de titres à revenu fixe	
VI. Dérivés dans un portefeuille	- Diverses stratégies sur dérivés et manière de les utiliser dans le portefeuille d'un client - Applications des instruments dérivés, notamment celles qui suivent : - Couverture - Paris directionnels - Création de rendements voulus à l'échéance - Reproduction du rendement d'un actif - Utilisation de stratégies sur options, notamment celles qui suivent : - Vente d'options d'achat couvertes - Achat d'options de vente de protection - Écarts (positions mixtes)	- Tenir compte de la corrélation entre le sous-jacent, comme une action, une marchandise, une devise, une obligation ou un indice, et le dérivé lui-même - Envisager et évaluer l'utilisation de dérivés dans le portefeuille d'un client, y compris utiliser des modèles d'évaluation et des variables mesurant la sensibilité de la prime d'une option



4. Constitution d'un portefeuille et stratégies		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	- Sélection d'une stratégie sur dérivés - Modèles d'évaluation d'options, notamment ceux qui suivent : - Évaluation selon la valeur intrinsèque et la valeur temps - Formule de Black-Sholes-Merton - Modèle binomial - Variables mesurant la sensibilité de la prime d'une option, notamment celles qui suivent : - Delta - Gamma - Thêta - Véga - Rhô - Stratégies sur swaps, contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Devises - Taux d'intérêt - Titres de capitaux propres	
VII. Placements non traditionnels dans un portefeuille	- Types de placements non traditionnels, notamment ceux qui suivent : - Fonds de couverture et stratégies de fonds de couverture - Arbitrage sur la valeur relative - Stratégies axées sur les événements - Stratégies directionnelles	- Évaluer les placements non traditionnels et leur convenance lors de la constitution d'un portefeuille - Examiner l'utilisation de placements non traditionnels, y compris leur évaluation et leur corrélation, dans un portefeuille



4. Constitution d'un portefeuille et stratégies		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint ▪ Fonds de fonds de couverture ○ Marchandises ○ Fonds de placements immobiliers ○ Fonds de capital-investissement ○ Fonds non traditionnels liquides ○ Produits de placement fondés sur l'assurance • Rôle des placements non traditionnels dans un portefeuille, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Manière de faire des placements ○ Caractéristiques et risques ○ Contrôle diligent dans la sélection des placements non traditionnels ○ Avantages et obstacles ○ Frais et coûts et leur incidence sur les rendements • Tendances et faits nouveaux, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Renforcement de la réglementation gouvernementale ○ Données démontrant le faible rendement après déduction des coûts ○ Prédominance des investisseurs institutionnels ○ Innovation continue ○ Cryptomonnaies	À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint



4. Constitution d'un portefeuille et stratégies		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPOTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
VIII. Produits gérés dans un portefeuille	- Utilisation de produits gérés, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Besoins du client - Taille du compte du client - Coûts des opérations et frais de gestion - Liquidité - Titres d'organismes de placement collectif, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Structure de fiducie - Structure de catégorie de société - Types d'OPC - Direction - Philosophie et style de gestion - Processus - Rendement - Frais - Frais d'opération - Titres de sociétés d'investissement à capital fixe et leur utilité dans le portefeuille d'un client - Utilisation de FNB et de fonds négociés sur plateforme (PTF), notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Caractéristiques clés - Avantages et inconvénients	- Exercer le contrôle diligent des produits gérés et évaluer si ceux-ci conviennent à un portefeuille particulier d'un client - Examiner et évaluer les avantages et inconvénients de diverses techniques pour obtenir une gestion de la superposition, y compris les frais et les coûts pour le client - Examiner et évaluer la catégorie de fonds ou d'OPC qui convient le mieux au compte d'un client



4. Constitution d'un portefeuille et stratégies		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint • Produits intégrés, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Fonds intégrés ○ Comptes intégrés ○ Fonds de fonds • Gestion de la superposition ○ Avantages et inconvénients ○ Comptes à gestion distincte ○ Comptes à gestion unifiée ○ Comptes de ménage à gestion unifiée	À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
IX. Placements en titres étrangers	• Principaux indices de titres de capitaux propres étrangers • Avantages et inconvénients des placements en titres étrangers • Manières de faire des placements en titres étrangers, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Placements privés ○ Actions cotées en bourse de sociétés étrangères ○ Actions américaines représentatives d'actions étrangères ○ Titres d'organismes de placement collectif ○ Titres de FNB • Autres considérations, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Coûts et dépenses supplémentaires	• Exercer un contrôle diligent et envisager des placements en titres étrangers dans un plan de répartition des actifs selon ce qui convient au client



4. Constitution d'un portefeuille et stratégies

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	○ Répercussions du biais national et de la taille relative du marché canadien ○ Conventions de négociation et de règlement étrangères ○ Retenues fiscales étrangères et répercussions selon les types de comptes et de placements ○ Frais de change ○ Incidence des écarts de conversion ○ Coûts de couverture contre le risque de change ○ Différents niveaux de volatilité sur les marchés étrangers ○ Restrictions réglementaires étrangères ● Conflits fiscaux internationaux et double imposition ● Retenues fiscales étrangères récupérables et non récupérables dans divers types de comptes (non enregistrés, REER, CELI, etc.) ● Sources de droit fiscal international et manière dont elles sont interreliées ● Conventions fiscales ● Exigences fiscales territoriales relatives à la résidence ● Imposition du pays source ● Allégements fiscaux en vertu de la loi fiscale locale	



5. Surveillance et évaluation du portefeuille et rapports destinés au client		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
I. Surveillance de portefeuille	- Système de surveillance de portefeuille efficace, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Surveillance continue de la conformité avec les objectifs et les autres aspects financiers du client - Importance de la communication avec le client à propos des changements ayant eu une incidence sur son portefeuille	- Établir et mettre en œuvre un système efficace pour assurer la surveillance des portefeuilles des clients - Examiner la conformité avec l'énoncé de politique de placement, avec les renseignements sur le client et avec toute autre information pertinente - Tenir compte des changements dans le contexte économique - Communiquer avec les clients comme il convient, en utilisant le système de gestion des relations d'affaires de la société - Tenir compte des limites du rôle de gestionnaire de portefeuille adjoint avant d'apporter des changements au portefeuille
II. Évaluation du risque lié aux placements	- Modèle d'évaluation des actifs financiers - Modèle d'évaluation par arbitrage et modèles d'évaluation des actifs multifactoriels - Risque systématique ou risque de marché - Autres risques influant sur l'évaluation (taille de la société, prix relatif, etc.) - Risque spécifique ou risque non systématique - Risques courants auxquels sont exposés les clients, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Inflation et pouvoir d'achat - Risque de crédit - Risque de liquidité - Risque de change	- Évaluer le risque associé aux placements d'un portefeuille à l'aide de diverses mesures - Évaluer des stratégies destinées à réduire le risque associé aux placements d'un portefeuille et mettre en œuvre celles qui sont appropriées - Déterminer l'exposition d'un portefeuille à des facteurs de risque connus - Rééquilibrer le risque associé aux placements d'un portefeuille, au besoin - Dans le cas d'un gestionnaire de portefeuille adjoint, obtenir l'approbation préalable requise du gestionnaire de portefeuille avant d'apporter des changements à un portefeuille



5. Surveillance et évaluation du portefeuille et rapports destinés au client		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPOTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	- Mesures du risque historique - Mesures du risque prévu - Mesure du risque associé à un placement, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Écart-type des rendements - Bêta et analyse multifactorielle de différentes formes du bêta - Semi-écart - Considérations en vue de réduire le risque associé aux placements d'un portefeuille, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Stratégie de diversification - Coefficient de corrélation - Frontière d'efficience - Stratégies sur options - Utilisation de contrats à terme standardisés	
III. Évaluation du rendement du portefeuille	- Calcul du rendement d'un portefeuille à l'aide de ce qui suit : - Rendement pondéré en fonction de la valeur en dollars - Rendement pondéré en fonction du temps - Rendement avant et après impôt - Rendement avant et après déduction des frais - Évaluation du rendement et comparaisons avec indices de référence, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Caractéristiques d'un indice de référence approprié - Catégories d'indices de référence	- Évaluer le rendement du portefeuille d'un client à l'aide de diverses stratégies de mesure et d'évaluation - À l'aide de l'analyse de répartition du rendement, évaluer le rendement global d'un portefeuille géré selon divers éléments décisionnels afin de déterminer la plus-value et les aspects à améliorer - Analyser l'incidence d'un écart par rapport au style de gestion sur l'analyse de la répartition



5. Surveillance et évaluation du portefeuille et rapports destinés au client		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	○ Avantages et inconvénients • Comparaison multifactorielle • Appariement entre indice multifactoriel et gestionnaire en fonction du style de gestion • Utilisation d'univers de comparaison ou de rendement • Problèmes associés aux univers de comparaison, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Univers de comparaison mal définis ○ Biais du survivant • Évaluation du rendement d'un portefeuille à l'aide de ce qui suit : ○ Analyse de la répartition du rendement, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ▪ Facteurs de répartition sectorielle ▪ Styles de répartition du rendement ○ Mesures de rendement ajusté au risque ▪ Alpha de Jensen ▪ Ratio de Treynor ▪ Ratio de Sharpe ▪ Alpha multifactoriel	
IV. Rapports sur le portefeuille destinés au client	• Lignes directrices normalisées de présentation du rendement • Global Investment Performance Standards (GIPS) (normes mondiales sur le rendement des placements) ○ Aspects clés, notamment l'information en ce qui concerne ce qui suit : ▪ Société et responsabilités de la société	• Suivre les lignes directrices et les normes de présentation du rendement pour présenter l'information et les rapports de gestion de portefeuille aux clients



5. Surveillance et évaluation du portefeuille et rapports destinés au client		
SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint ▪ Exigences relatives aux groupements de portefeuilles ▪ Données servant à déterminer les calculs de rendement ▪ Méthodes de calcul ▪ Lignes directrices de présentation de l'information et de production de rapports • Rapports de gestion de portefeuille : ○ Information incluse ○ Fréquence ○ Répercussions fiscales • Écarts entre les rapports du gestionnaire de portefeuille et les relevés réglementaires périodiques du client	À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint • Repérer et rapprocher tout écart dans les rapports de gestion de portefeuille générés; signaler tout écart à un échelon supérieur, au besoin

**6. Services aux institutions**

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
I. Gestion d'un portefeuille institutionnel	• Canaux de services et structures de produits de placement, véhicules de placement collectif compris ○ Types d'investisseurs et de clients institutionnels, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Caisses de retraite ○ Organismes de placement collectif ○ Compagnies d'assurance ○ Fonds de dotation ○ Organismes de bienfaisance ○ Fiducies familiales et patrimoines familiaux ○ Trésoriers d'entreprise • Règles relatives à la connaissance du client et à la convenance lorsqu'on traite avec des clients institutionnels • Obligation fiduciaire et fonds d'investissement institutionnel, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie ou dans les documents du fonds ○ Conseil d'administration du fonds ○ Comité administratif du fonds ○ Exécution prudente des obligations • Obligation fiduciaire et régime de retraite d'une société, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ○ Qui est ou peut être fiduciaire ○ Décision d'affaires ou mesure fiduciaire	• Reconnaître la différence entre la prestation de services auprès de clients de détail et la prestation de services auprès de clients institutionnels • Respecter les mandats de placement et les exigences réglementaires dans la conduite des activités auprès des divers types de clients institutionnels • Examiner l'utilisation de différentes catégories d'actifs, y compris les placements non traditionnels, leur évaluation et leur corrélation, dans un portefeuille • Tenir compte de l'obligation fiduciaire particulière à l'égard des fonds d'investissement et autres clients institutionnels



6. Services aux institutions

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
II. Gestion de fonds	- Exigences réglementaires applicables à chaque type de fonds, y compris les organismes de placement collectif, les fonds en gestion commune, les FNB et autres fonds similaires - Processus et procédures de conformité et de contrôle du risque du fonds - Création et mise en œuvre d'un mandat de placement - Procédures de surveillance des placements	- Gérer ou aider à gérer un organisme de placement collectif ou un fonds en gestion commune canadien en conformité avec les exigences réglementaires et le mandat de placement - Participer à la mise en œuvre et au maintien des contrôles de risque et des procédures de surveillance - Préparer les rapports de conformité du fonds et des placements afin de satisfaire aux exigences et aux besoins des investisseurs institutionnels - Tenir compte de la manière dont le fonds pourrait être examiné par les investisseurs possibles et autres sociétés dans le cadre de leur processus de contrôle diligent des produits - Tenir compte des différences entre les exigences réglementaires applicables à chaque type de fonds
III. Nouveaux produits de placement	- Processus d'élaboration de produits de placement, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Principales étapes - Comité d'élaboration de produits - Comité de gestion de projets - Sélection d'un indice de référence - Facteurs de conception courants aux fins des lignes directrices et restrictions en matière de produits de placement, notamment en ce qui concerne ce qui suit : - Objectifs de placement - Gestion passive ou active - Style de gestion de portefeuille	- Tenir compte des facteurs clés lors de la création de produits de placement, de fonds ou de portefeuilles modèles - Tenir compte des lignes directrices et restrictions visant les produits de placement



6. Services aux institutions

SOUS COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer gestionnaire de portefeuille À prendre en compte et à appliquer, selon le cas gestionnaire de portefeuille adjoint
	▪ Restrictions sectorielles ○ Facteurs uniques dans la création d'un mandat portant sur des titres de capitaux propres, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ▪ Capitalisation ▪ Fonds sectoriels ▪ Titres à dividende ▪ Liquidités et placements à court terme ▪ Vente d'options d'achat couvertes ▪ Ventes à découvert ○ Facteurs uniques dans la création d'un mandat portant sur des titres à revenu fixe, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ▪ Mandats sectoriels ▪ Qualité de crédit ▪ Durée jusqu'à l'échéance ○ Facteurs uniques dans la création d'un mandat portant sur un fonds équilibré, notamment en ce qui concerne ce qui suit : ▪ Politique sur la composition cible d'un portefeuille • Élaboration de portefeuilles modèles ○ Stratégie de composition de portefeuille stratégique ou tactique	